

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
21 décembre 2023**

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023

Délibération n°231221-5 : Marché MC23C « Accueil, information et médiation pour le château de Monte Cristo » - Signature

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le quinze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Estelle BOURGEOIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT
Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
<u>QUORUM</u>	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

OBJET : MARCHÉ MC23C « ACCUEIL, INFORMATION ET MEDIATION POUR LE CHATEAU DE MONTE CRISTO » - SIGNATURE

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 ;

CONSIDERANT que l'actuel marché de prestations d'accueil, d'information, de médiation et de ventes pour le château de Monte-Cristo arrivera à son échéance maximale le 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que le Syndicat a publié le 9 octobre 2023 le marché MC23C « Accueil, information et médiation pour le Château de Monte-Cristo » selon le formalisme de l'appel d'offres ouvert, arrêtant pour date limite de remise des offres le 10 novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la publication, deux offres ont été réceptionnées et analysées conformément aux critères d'analyse des offres préalablement définis dans le règlement de la consultation ;

CONSIDERANT l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres du Syndicat lors de sa séance du 14 décembre 2023 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'attribution du marché public MC23C « Accueil, information et médiation pour le Château de Monte-Cristo » par la commission d'appel d'offres du Syndicat, à la société MUSEA sise 21 rue La Boétie - 75008 Paris - Siret 530 856 921 00024, pour une durée d'un an courant à compter du 1^{er} janvier 2024 reconductible tacitement 3 fois un an, pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 100 000 euros HT ;

AUTORISE la Présidente à signer les marchés publics afférents et tout document nécessaire à leurs exécutions.

Fait à Marly-Le-Roi, le 21/12/2023

Transmis en préfecture et affiché le 22/12/2023

Clauise ZANN
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ

Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal